

Compte rendu de la réunion du collège des enseignants de Médecine Interne du 19 juin 2014 à Bastia (69^{ème} congrès de la SNFMI).

Ordre du jour :

- Réforme de l'enseignement du troisième cycle des études médicales
- Définition des compétences des internistes
- Constitution du comité pédagogique du Collège national des Enseignants de Médecine Interne
- Rédaction d'un ouvrage de référence du collège des enseignants de Médecine Interne à l'occasion de la réforme de l'ECN.

1. Réforme de l'enseignement du troisième cycle des études médicales

Depuis début mars 2014 nous avons eu dans les mains le rapport Pruvot Couraud de la réforme de l'enseignement de troisième cycle des études médicales.

Le contenu de la réforme : les dix commandements

1. DES : seul diplôme nécessaire et suffisant à l'exercice de la spécialité
2. Progression dans le contenu pédagogique des DES avec 3 phases successives : phase socle (stages de 6 mois, agrément de niveau 1), phase intermédiaire (stages de 6 mois, agrément de niveau 2), phase de mise en responsabilité (stages de niveau 3, durée un an). Pendant les 2 premières phases: le DES a un statut d'interne ; pendant la troisième phase: statut différent d'interne ou CCA
3. La mise en place d'une évaluation des compétences acquises tout au long du cursus (à chacune des trois étapes).
4. Suppression des DESC II et transformation des DESC I en Formations Spécialisées Transversales (FST).
5. Coordination nationale pour chaque spécialité : comité national des coordonnateurs interrégionaux.
6. Maquette de formation définie au niveau national. Organisation des enseignements privilégiant l'échelon régional/inter-régional.
7. Utilisation de l'informatique (portfolio ou livret).
8. Evaluation périodique des formations par une agence indépendante : modèle d'évaluation des écoles doctorales avec visite de site et entretien avec les internes (AERES).
9. Création des DES de Médecine d'urgence et DES de gériatrie
10. Formation à la recherche: initiation (1^{er} et 2^{ème} cycles), master 2 (2^{ème} cycles (cursus recherche) ou au cours de l'internat (année recherche)). Thèse d'université: disponibilité de 3 ans en cours d'internat: utilisation du contrat doctoral.

Spécificités de la médecine interne (en cours de discussion)

- Durée totale 5 ans (socle 2 ans, phase intermédiaire 2 ans, mise en autonomie 1 an)
- Possible mise en commun du DES de médecine interne avec la pathologie infectieuse (qui ne peut pas avoir de DES et ne peut se contenter d'une filière spécialisée transversale) avec un

socle commun de deux ans. Le CA de la SNFMI et le collège national des enseignants de médecine interne sont plutôt favorables à un DES commun pour peu que le nombre de postes de DES soit augmenté d'au moins 25 au plan national pour prendre en compte le fait que d'autres DES donnaient accès au DESC de pathologie infectieuse.

- La maquette des stages du socle pourrait être un stage en médecine interne, un stage en maladies infectieuses, un stage d'urgence ou réanimation médicale et un stage libre.
- A discuter également interactions avec la médecine vasculaire. En effet, dans le texte de la réforme, la médecine vasculaire rejoindrait le DES de cardiologie. Ce n'est pas ce que souhaitent certains enseignants de médecine vasculaire qui craignent de disparaître au sein du DES de cardiologie. Par ailleurs certains internistes ne souhaitent pas rompre les liens avec la médecine vasculaire. Les mois qui viennent permettront probablement d'avancer sur ce point.

Il est important de mentionner que la proposition de maquette du DES de médecine interne doit être adressée au ministère de l'enseignement et de la recherche pour le 30 septembre 2014. Une réunion du collège national des enseignants de médecine interne aura lieu à l'occasion des journées Claude Laroche le 19 septembre 2014.

2. Définition des compétences à acquérir pour obtenir le DES de médecine interne.

100 collègues ont répondu à un questionnaire Delphi. Les analyses des retours de ce questionnaire sont en cours (Gaëlle Louet de la SNFMI est en train d'achever la compilation des résultats). Jean Jouquan a de son côté lancé la réflexion sur les activités des internistes. Il va adresser à ceux qui ne lui pas encore répondu un rappel de façon à obtenir rapidement les réponses manquantes. Nous espérons avoir effectué un premier niveau d'analyse d'ici la réunion du collège à l'occasion des prochaines journées Claude Laroche.

3. Collège National des Enseignants de Médecine Interne (CNEMI).

Au premier janvier prochain Luc Mouthon succèdera à Olivier Aumaitre à la coordination du CNEMI. A cette occasion, un comité pédagogique va être mis en place. Ce comité pédagogique aura la composition suivante :

- a. Coordonnateur du CNEMI
- b. Président du CNU
- c. Coordonnateurs inter-régionaux (n=6)
- d. un représentant du conseil d'administration de la SNFMI
- e. 4 à 6 PU-PH cooptés
- f. 4 à 6 PH cooptés
- g. 2 à 4 membres de l'AJI (internes / CCA) (à définir s'il s'agira par exemple du président, du vice-président et du secrétaire)
- h. Un représentant des hôpitaux des armées, qui pourrait être le représentant des hôpitaux des armées au CA SNFMI.

Soit 20 à 26 membres en tout. Les coordonnateurs interrégionaux seront contactés pour proposer au maximum un candidat PU-PH et un candidat PH. En Ile de France, LM étant membre de droit en tant que coordonnateur du CONEMI et coordonnateur interrégional, un autre membre du comité pédagogique du DES de médecine interne d'Ile de France devra être désigné pour représenter l'Ile de France.

Le comité pédagogique sera mis en place d'ici aux journées Claude Laroche le 19 septembre 2014.

Parmi les tâches du CONEMI figurent :

- La mise en place du programme des journées nationales d'enseignement aux DES de médecine interne sur les 5 années à venir afin que les coordonnateurs interrégionaux puissent s'appuyer sur ces journées et éviter des doublons dans les différentes interrégions.
- La rédaction d'un document accompagnant la réforme de l'ECN (ancien module 8, nouvelle UE7). Plusieurs éditeurs ont fait une proposition (Medline à LM et Ellipse à Hervé Lévesque) ;
- Jean-François Viillard et Luc Mouthon assureront la coordination de cet ouvrage. Un appel d'offre va être adressé à différents éditeurs avec comme proposition :
 - o Que les droits d'auteurs puissent être intégralement reversés à la SNFMI (uniquement sur le tirage papier)
 - o Que les dossiers cliniques soient chargés sur le site SIDES
 - o Que les dossiers cliniques et les questions thématiques soient accessibles gratuitement sur le site de la SNFMI.
- La mise en place d'un programme national d'enseignement du DES de médecine interne basé sur le travail actuellement en cours de définition des compétences pour la médecine interne
- L'adaptation des critères d'agrément des services de médecine interne pour le DES de médecine interne à l'aune de la réforme, avec trois niveaux (1, 2 et 3 pour le socle, la phase intermédiaire et la mise en autonomie, respectivement)
- La mise en place d'une plateforme nationale permettant d'accès aux cours aux DES enregistrés, accessible avec un mot de passe pour tous les DES le souhaitant (visant à développer les enseignements du DES de MI dans toute la francophonie).
- La promotion de l'enseignement de la sémiologie